

MINISTERE DE LA SANTE

UNITE DE GESTION DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN HOPITAL A ATAR ET UN CENTRE D'HEMODIALYSE  
A NOUAKCHOTT

Avis d'Appel d'Offres International (AAOI) N° : \_\_01/T/UGP\_\_

1. Cet avis d'Appel d'Offres relatif au Dossier d'Appel d'Offres N°01/T/UGP/CHACHN/2015 fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le quotidien officiel de la Mauritanie «Horizon» du 04 /03/2015.
2. Dans le cadre de la stratégie d'amélioration de l'accessibilité des populations aux soins de qualité, Le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie a obtenu un appui du Royaume frère de l'Arabie Saoudite à travers le Fond Saoudien de Développement (FSD) a fin de financer le Projet de Construction et d'Equipement d'un Centre Hospitalier à Atar et un Centre d'Hémodialyse dans l'enceinte du Centre Hospitalier National de Nouakchott.
3. Le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie a l'intention d'utiliser une partie des fonds pour effectuer des paiements au titre des marchés relatifs aux travaux de construction d'un Centre Hospitalier à Atar et un Centre d'Hémodialyse dans l'enceinte du Centre Hospitalier National de Nouakchott.
4. L'Unité de Gestion du Projet au Ministère de la Santé sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondants aux qualifications requises pour exécuter en deux lots séparés et distincts les travaux suivants :
  - **Lot 1 :** Construction d'un Centre Hospitalier d'une capacité de 150 Lits à la rentrée de la ville d'Atar (environ 430 Km sur RN1 au Nord de Nouakchott) sur un terrain de surface totale de 37.500 m<sup>2</sup> avec une surface battue estimé à 12600 m<sup>2</sup> (Rez-de-chaussée + un étage avec des annexes).
  - **Lot 2 :** Construction d'un Centre d'Hémodialyse d'une capacité de 19 générateurs dans l'enceinte du Centre Hospitalier National de Nouakchott sur un terrain de surface totale de 1.350 m<sup>2</sup> avec une surface battue en Rez-de-chaussée estimée à 1100 m<sup>2</sup>.
5. Sous peine de rejet de son offre, et en cas de soumission pour les deux lots, le soumissionnaire doit, obligatoirement, présenté séparément les offres par lot (un offre par lot). Un soumissionnaire peu être attributaire de deux lot.
6. Les travaux seront exécutés dans un délai ne dépassant pas 24 mois pour le Centre Hospitalier d'Atar (lot1) et 16 mois pour le Centre d'Hémodialyse (lot2).
7. Le présent appel d'offres est un Appel d'Offres International ouvert à tous les candidats remplissant les conditions définies dans le Dossier d'Appel d'Offres International et ressortissants ou installés (complètement ou partiellement) dans des pays non exclus par le Bailleur des fonds ou par le Bénéficiaire.
8. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et prendre connaissance des documents d'Appel d'Offres tous les jours ouvrables (lundi au jeudi de 08 heures à 17 heures TU) et (vendredi de 08 heures à 12 heures TU) à l'adresse suivante : **Coordinateur de l'Unité de Gestion du Projet, Direction des Infrastructures, du Matériel et de la Maintenance ; Avenue G. Nasser, 36 (ex dispensaire Mozy); B.P : 3595 ; Ministère de la Santé / Nouakchott-Mauritanie ; Tel et Fax : + (222) 45250589. GSM : (222) 26379993 / + (222) 36379993 Email : myezid@sante.gov.mr**
9. Les exigences en matière de qualification pour chaque lot sont :
  - avoir réalisé un chiffre d'affaire moyen annuel, durant les cinq dernières années, d'un montant supérieur ou égal à quatre milliards d'ouguiyas (4 000 000 000 MRO).
  - Présenter les références de l'entreprise en matière de constructions des ouvrages de bâtiments au cours des 5 dernières années.
  - avoir réalisé avec succès et dans le délai, en tant qu'entreprise principale, au moins deux (02) projets de nature, de complexité technique et financière similaire durant les cinq dernières années.





- la soumission des états financiers certifiés par Expert-comptable Agréé pour les cinq dernières années démontrant la solidité actuelle de la position financière du candidat et sa rentabilité à long terme ;
- fournir une attestation bancaire justifiant d'avoir accès à des financements tels que des avoirs liquides, lignes de crédit, autres que l'avance de démarrage éventuelle, supérieure ou égale à six cent millions d'ouguiya (600 000 000 MRO);
- disposer au moins des matériels suivants : Bétonnières 600L : (3 pour lot 1 ; 1 pour lot 2) ; Camion-citerne  $\geq$  15000 L : (1 pour lot 1 ; 1 pour lot 2) ; camion benne de 20 m<sup>3</sup> : (2 pour lot 1 ; 1 pour lot 2), un groupe électrogène (> 40 KVA pour lot 1), 01 lot de coffrage et d'échafaudage, 03 vibreurs, 02 véhicules légers de liaison, Un matériel topographique, Petits matériels de chantier de génie civil, Petits matériels de chantier d'électricité, Petits matériels de chantier de plomberie ;
- disposer du personnel pour les positions-clés suivantes : Un ingénieur en génie civil d'une expérience minimale de dix (10) ans dans le domaine des travaux de Génie Civil et VRD en qualité de Chef du projet, un Technicien en Génie Civil d'une expérience minimale de quinze (15) ans dans le domaine des travaux de Génie Civil et VRD en qualité de chef de chantier, un Ingénieur en fluides d'une expérience minimale de dix (10) ans en qualité de chef de chantier fluide et un Ingénieur en électricité d'une expérience minimale de dix (10) ans en qualité de chef de chantier Electricité.
- En cas de groupement d'entreprise, l'Entreprise chef de fil désignée dans l'accord de groupement doit avoir réalisé avec succès et dans le délai, en tant qu'entreprise principale, au moins deux (02) projets, de complexité technique et financière similaire durant les cinq dernières années. Le coordinateur des travaux proposé doit, obligatoirement, être du personnel permanent de l'entreprise chef de fil.

10. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessus contre un paiement au trésor public de l'Etat Mauritanien d'un montant non remboursable de **400 000 Ouguiyas** ou sa contre-valeur en monnaie librement convertible.

En présentant le récépissé d'achat du dossier, le document d'Appel d'offres sera immédiatement remis aux candidats intéressés ou adressé à leurs frais en utilisant le mode d'acheminement qu'ils auraient choisis.

11. Les offres devront être rédigées en langue française et devront être déposées au plus tard le **jeudi 24 mars 2016 avant 12 Heures TU** à l'adresse suivante : **Commission de Passation des Marchés des Secteurs Sociaux (CPMSS), Avenue Moctar Ould DADAH Immeuble Mouna 1<sup>er</sup> étage : tel. 45242584, Nouakchott – Mauritanie** ; Les offres qui ne parviendront pas à l'heure et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes.

12. Les Plis ainsi que les offres techniques seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui désirent y assister, le **jeudi 24 mars 2016 à 12 Heures TU** à l'adresse suivante : **Commission de Passation des Marchés des Secteurs Sociaux (CPMSS), Avenue Moctar Ould DADAH Immeuble Mouna 1<sup>er</sup> étage : tel. 45242584, Nouakchott – Mauritanie**. Les offres financières ne seront ouvertes qu'après l'évaluation des offres techniques et les candidats techniquement qualifiés seront informés de la date et heure d'ouverture des offres financières en présence des représentants des soumissionnaires qui désirent y assister.

13. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 90 jours, à compter de la date limite de dépôt des offres et devront comprendre une garantie bancaire de soumission délivrée par une banque installée ou représentée en Mauritanie, d'un montant de trente millions (30 000 000) ouguiyas pour le lot n°1 et de dix millions (10 000 000) ouguiyas pour le lot n°2 ; la validité de cette garantie doit être au minimum jusqu'à 28 jours après l'expiration de la validité des offres.

14. Les montants des offres doivent être présentés en hors taxes, impôts et droits ; Une offre fiscale doit être présentée séparément pour chaque lot et fera l'objet d'un Crédit d'Impôt prise en charge par l'Etat Mauritanien après sa correction et sa validation par la commission fiscale compétente.

Nouakchott le **20 JAN 2016**

Le Coordinateur du Projet  
**MOHAMED EL YEZID**

